

## JUSTICE. Les avocats prennent le train pour sensibiliser les justiciables

« Notre objectif est de sensibiliser les habitants, c'est-à-dire de potentiels justiciables, sur la réforme du gouvernement qui pourrait être mise en place », souligne la bâtonnière du barreau de Dieppe, Marie-Pierre Ogel. Six avocats ont pris le train, vendredi 23 novembre, à 17 h 13 « pour aller au-devant des passagers » qui pourraient être concernés par cette refonte de la justice. « Il y a de moins en moins de services publics, ajoute-t-elle. Ici, à Dieppe, nous avons une ligne directe pour Rouen mais ce n'est pas le cas du Tréport ou de Neufchâtel par exemple ». Ces communes font partie de l'arrondissement du tribunal de Dieppe.

Marie-Pierre Ogel cite alors le mouvement des Gilets jaunes « qui parlent de leurs problèmes financiers et là on demande aux justiciables de se déplacer, de faire des kilomètres pour aller au tribunal ». Pourtant, il y a quelques mois, la ministre de la Justice avait annoncé que le tribunal de Dieppe ne fermerait pas, l'une des craintes des avocats du barreau. Mais si le tribunal ne ferme pas ses portes qu'en sera-t-il de ses compétences ? « Il restera des matières mais nous ne savons pas encore lesquelles », poursuit-elle. La loi ne prévoit pas les matières spécialisées : « Le gouvernement refuse de définir dans la loi les affaires concernées, poursuit-elle. Quelles sont les



Six avocats du barreau de Dieppe ont pris le train pour Rouen, vendredi 23 novembre, à 17 h 13.

affaires qui resteront jugées à Dieppe ? »

Selon elle, « si la ministre Belloubet promet que le tribunal ne fermera pas, il sera vidé ». Ce 27 novembre, la réforme sera votée à l'Assemblée nationale. « En décembre, nous serons fixés sur notre sort », dit-elle. Si les avocats avaient cessé de se mobiliser au niveau national, c'est qu'ils avaient obtenu des avancées auprès de la chancellerie. « Mais cette dernière retire ses promesses », lance-t-elle, notamment par la non-définition de la spécialité. « Elle serait définie par une faible volumétrie et une haute technologie ». Les

avocats de Dieppe pensaient être tranquilles : « Mais des expérimentations sur les cours d'appel ont été faites dans cinq régions, c'est-à-dire un tiers de la France ! »

### Des paradoxes

Marie-Pierre Ogel précise que si les cours d'appel sont spécialisées, « cela signifie que les justiciables pourraient être jugés à Caen pour certaines affaires ». Elle met aussi en avant un paradoxe : « On nous parle d'écologie et le gouvernement demanderait aux justiciables de faire des kilomètres pour un jugement, c'est aberrant ! » La

définition des spécialités est pour le moins floue : comment définir un contentieux à haute technologie ? « Du droit de la construction, par exemple, nous en faisons tous ! » dit Marie-Pierre Ogel. Ce n'est pas de la haute technologie. »

Elle souhaite alerter sur une autre problématique : « Avec la réforme ce sera le directeur de la Caf qui fixerait les pensions alimentaires pour les enfants des parents séparés. Ce sera fait en 5 minutes alors que chaque famille a son histoire. »